

LA REVUE DE L'ECRAN

L'EFFORT CINEMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis.

Prix : DEUX FRANCS.

421 A

16 Août 1941

B. L. 16

le nouveau Poste Professionnel

à Format Réduit **16 m/m**

ENSEMBLE COMPLET
DE CONSTRUCTION
ROBUSTE

ACCESSIBILITE DE
TOUS LES ORGANES

TOUTES PIECES
INTERCHANGEABLES
ET REGLABLES

RESULTAT EGAL
EN QUALITE IMAGE
ET SON
AU STANDARD 35

USURE MINIMUM
DU FILM

LECTEUR A PISTE
TOURNANTE

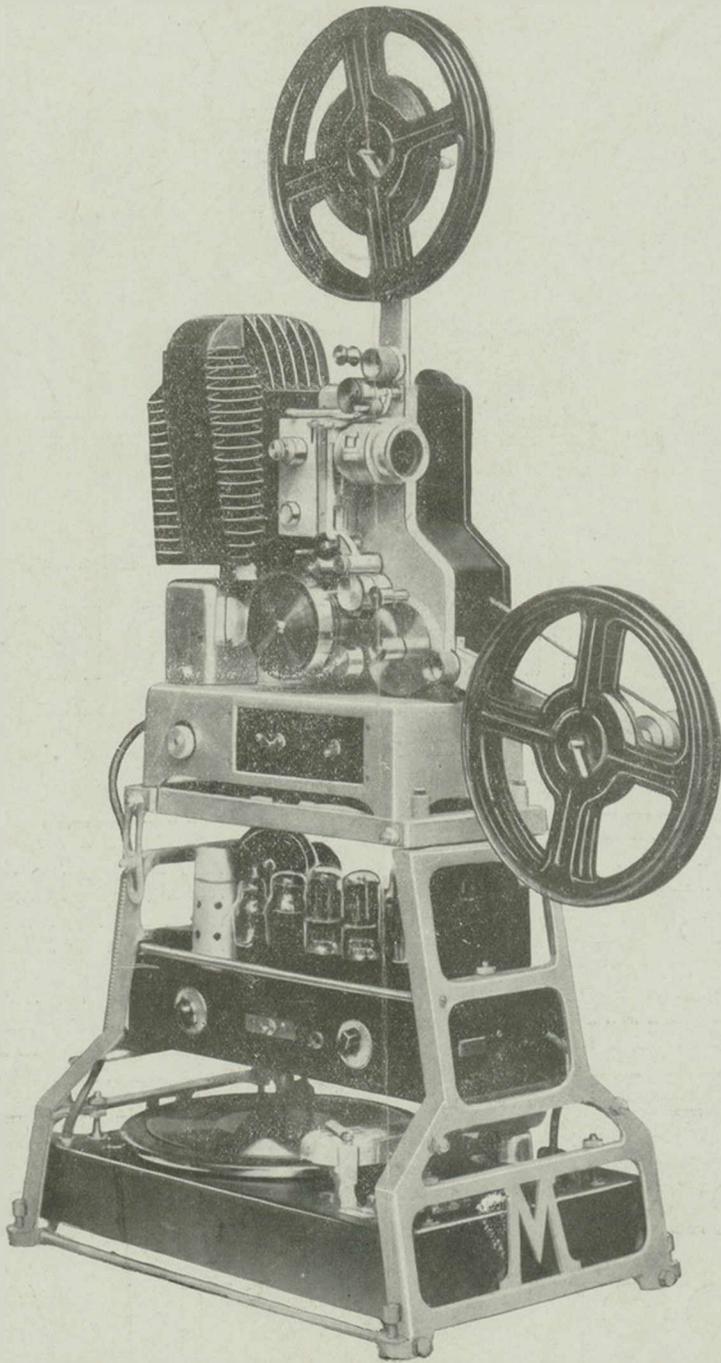
OPTIQUE
SPECIALEMENT
ETABLIE POUR
FORMAT REDUIT

LAMPE EXCITATRICE
SEPEREE

OBTURATEUR ARRIERE

CADRE PRESSEUR A
DEUX PATINS MOBILES
SEPARES

OBJECTIF DE
PROJECTION A GRANDE
LUMINOSITE
TOUS FoyERS
ADAPTABLES



GRIFFE A COURSE
RECTILIGNE
MOUVEMENT TRES
SOUPLE CAME UNIQUE
AUCUN RESSORT DE
RAPPEL USURE NULLE

LANTERNE A CHEMIN
D'AIR SPECIAL ET
SOUFFLERIE INTENSE
UTILISANT LES LAMPES
DE 500 ET 750 WATTS

POSSIBILITE
D'UTILISER L'ARC

DISPOSITIF
D'ALLUMAGE DE LA
LAMPE D'ECLAIRAGE EN
DEUX TEMPS (60 ET 110)

AMPLI 15-18 WATTS
P. P. 6L6 A CONTRE
REACTION MUNI DU
REPETITEUR DE
CABINE

HAUT-PARLEUR
18 WATTS
A AIMANT-PERMANENT

PICK-UP COMPLET

BOBINES 400 OU 600 M.

FORMAT RÉDUIT... mais... RESULTAT IDENTIQUE

MADIAVOX - 12, Rue Saint Lambert - MARSEILLE

MICHEL DULU

auteur - réalisateur

vient de donner le premier tour de manivelle de

LA TROISIEME DALLE

avec

JULES BERRY

et par ordre alphabétique :

PAULINE CARTON

LUCIE DUPEIX

JIM GERALD

GHYSLAINE

ROGER HEDOUIN

PHILIPPE HERSENT ...

... PHILIPPE JANVIER

PAUL MASQUE

MILLY MATHIS

GISELE PARRY

PIERRE STEPHEN

JACQUES TARRIDE

PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES :

PIERRE COLLARD

2, Rue Croix de Marbre, NICE - Téléphone 858 - 02

LA REVUE DE L'ÉCRAN L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

14^{me} ANNÉE - N° 421 A

TOUS LES SAMEDIS

16 Août 1941

COURRIER

Le cinéma s'est imaginé, ces dernières années, ne pouvoir subsister qu'à coups de placards immenses dans la presse dite « grande ». Et je le fais une demi-page, et moi une entière, et une double !!! Pendant ce temps, dans l'arrière boutique des quotidiens, les directeurs commerciaux riaient doucement, tandis que dans les salles se glorifiaient les chefs de publicité : « Hein ! vous avez vu ce matin ! une véritable affiche ! »

Puis, les temps changèrent, les doubles pages devinrent lignes et stupéfaction ! le public vient quand même ; les circonstances font qu'il vient plus encore qu'avant ; ce qui n'altère en rien la sérénité des journaux qui vendent la ligne au prix d'une chemise de soie ! L'exploitant, lui, continue à croire à la sainte toute puissance du quotidien.

En échange de tant de candeur et de tant de sacrifices, que fait cette presse ? Rien ; strictement rien, elle est aussi méprisante vis à vis de sa clientèle que peut l'être un patron de restaurant par les temps qui courent. Le quotidien ignore que le cinéma est une des activités et des préoccupations de l'époque ; il ne le connaît que lorsqu'il paie et strictement dans ces limites... pas toujours, me rétorquera-t-on ! En effet, il arrive que pour faire plaisir à une petite copine ou pour flatter un monsieur influent, ou supposé tel, on tartine soudain trois colonnes de diatribes. Nos annales professionnelles possèdent ainsi quelques joyeuses proses qui, éditées quelque jour, réserveront aux gens du métier une saine hilarité. Mais tout cela reste de l'ordre de la petite plaisanterie et ne prouve pas l'existence de notre métier, même lorsqu'un journaliste, profitant de la présence des studios du Midi, nous brosse un reportage à bon compte, ou fait de Cannes une sorte de Cinépolis en cent soixante quinze lignes, avec, en tête la fille du patron de l'hôtel — il faut bien payer sa chambre !

Périodiquement, nos corporatifs réclament le boycottage de cette presse jusqu'à ce qu'elle se décide à tenter un effort. Chacun d'applaudir, mais tous d'envoyer leur texte comme par le passé.

De quoi a-t-on peur ? De perdre son public ? Mais justement l'affiche spectacle dont nous parlions la semaine dernière pourrait très bien jouer le rôle d'informateur et nous permettrait d'attendre que les journaux fassent quelque chose.

Nous entendons par « quelque chose » : Mettre le cinéma à sa place, lui donner son importance sans en faire éternellement un vieux thème de rabâchages pittoresques et usés ; faire pour lui autant qu'on fait pour... les boules par exemple ; beaucoup moins qu'on ne fait pour les sports, à qui l'on réserve des éditions complètes. Nous verrions assez bien une chronique hebdomadaire, qui comprendrait un

article rapide résumant un fait, mettant le public au courant d'une situation (je pense particulièrement aux limitations de programmations et de métrage dont le spectateur ignore tout), un feuilleton-critique des films nouveaux, comme fait la presse étrangère, et quelques échos, mais vraiment des échos-informations et non les échos de l'an passé, ou les divagations du chargé de rubrique.

Nous savons très bien qu'à cela on nous répondra : « Très bien ! mais où trouverez-vous la place nécessaire dans nos journaux actuels ? » Il n'est pas besoin de se creuser la tête, les journaux ont, semble-t-il, encore des lignes d'attente, puisque des colonnes entières sont consacrées chaque semaine à des « petits jeux » qui, amusants au début, n'ont pas tardé à s'essouffler.

Ces « petits jeux » sont-ils réellement d'un intérêt de première grandeur, et ne pourraient-ils, eux et quelques-uns de leurs semblables, céder la place à la rubrique cinématographique ?

Les exploitants sauront-ils se lamenter moins et exiger plus fermement, se mettre d'accord, se grouper ? Ils obtiendraient de la sorte la propagande générale qui leur est nécessaire.

Quant aux distributeurs, ils sont en butte, eux, aux sollicitations des hebdomadaires. Le cas de l'hebdomadaire, pour être différent de celui des quotidiens, arrive au même résultat : il a ceux qui méprisent (ceux-là sont souvent mensuels et souvent littéraires) et ne parlent du cinéma que pour le trainer en diverses boues, ce qui ne les empêche nullement de lorgner les budgets de publicité. On peut réduire à deux les rubriques assez régulièrement et sérieusement tenues : celle de *Compagnons*, intermittente mais pertinente, et celle de *L'Echo des Etudiants*, même si, parfois nous nous trouvons personnellement en désaccord complet et furibond avec notre confrère Batjavel.

Il ne faudrait pas croire que les autres ignorent notre industrie, oh non ! elle est trop riche en sujets, elle permet de briller à bon compte ; le cinéma, au contraire, est utilisé à tout bout de champ pour confirmer (croient-ils) le fameux adage : « Etre journaliste, c'est parler de ce que l'on ignore ». C'est ainsi que pour une semaine seulement, en ne feuilletant que deux hebdomadaires — les principaux — on peut faire la cutillette suivante.

Robert Lynen est devenu chef déménageur à Marseille et Madeleine Lambert, la petite « Maternelle », repasseuse.

Robert Lynen sera certainement très heureux qu'on lui prête des biceps qu'il ne possédait guère le mois dernier.

et Madeleine Lambert, qui ne fut jamais enfant prodige, jamais de *La Maternelle*, n'estimera pas atteinte sa dignité de grande comédienne ; quant à Paulette Lambert, sa femme de chambre, dans ce grand hôtel marseillais où elle était récemment encore, alors qu'elle avait divers pourparlers notamment avec la Continental, pourra nous dire si elle repasse elle-même sa lingerie ; c'est possible d'ailleurs.

Passons ! Passons et continuons...

A Cannes... tous les soirs à 7 heures, on rencontre au bar du Grand Hôtel, les nombreux artistes qui tournent ou ne tournent pas dans la région, Françoise Rosay et son mari Jacques Feyder, le metteur en scène, et leurs deux grands fils, Marc Allégret qui complète un scénario avec Marcel Achard ; la blonde Marie Déa et Michel Simon.

Il est en effet très possible que Françoise Rosay, que l'on continue à trouver dans un hôtel de la Corniche, avec ses deux grands fils, ait passé à Cannes entre deux trains ; pour quoi pas ! Rien n'empêchera de parler d'elle dans un reportage sur n'importe quelle ville ; Marie Déa, qui tourne depuis six semaines à Paris, et qui continue, aurait-elle pu aussi, entre deux avions, faire une apparition, mais elle n'a sûrement pas eu le temps de passer deux fois chez le coiffeur, une fois pour s'y faire décolorer et une autre pour retrouver sa couleur première. Quant à Michel Simon, pourquoi ne serait-il pas venu de Suisse ? Ce n'est pas si loin ! Ne parlons pas des complots de Marc Allégret, sa conspiration est un peu avancée...

Et Maurice Chevalier ?

Maurice a l'air d'un vieux lord bien conservé. Avec son accompagnateur Henri Betti, il parle de sa « remontée » vers Paris. Pendant plusieurs semaines, il restera éloigné de sa villa « Ma Louque » — c'est ainsi qu'il appelait sa mère à laquelle il a dédié son plus grand succès actuel « Tci, Toi, Toi » — étant engagé par la Continental Films pour tourner son premier film depuis la guerre.

On pourrait parler encore de diverses autres nouvelles ou échos aussi classiques pour les jours de pénurie que le vieux serpent de mer.

C'est avec cela que le public sera captivé ! Qu'il prendra le cinéma au sérieux ! Qu'il sera informé !

Assés de faux coups de projecteurs ! assez de littérature cannoise et de fantaisie d'iles marseillaises, assez de dépêches de « Radio-Lune », L'information et la propagande, c'est autre chose. Si l'on veut participer à un nouveau cinéma français, il faut le faire avec des méthodes plus ingénieuses ou simplement plus sérieuses. Il ne tient qu'à nous, de régler ça, en n'ouvrant qu'à bon escient le robinet des largesses. Le temps n'est plus où il suffisait de parler de nous, n'importe comment, pour nous servir.

Le moment n'est ni aux farceurs, ni aux « pleins la vue » ni même aux mendiants ; le cinéma veut qu'on tienne compte de lui et que l'on compte avec lui, sans cela, il pourrait demander que l'on mette en pratique un autre adage du journalisme, non moins sacré : « Le journalisme mène à tout à condition d'en sortir ! »

R. M. ARLAUD.

LE MATERIEL OPTIQUE

Là comme ailleurs « Cinématée » n'a rien négligé pour s'assurer le matériel optique divers nécessaire à l'exploitation.

Tout d'abord un assortiment des plus complets de tous les miroirs, pour arc à main et automatique, et pour lampe incandescence, soit en miroirs sphériques soit en miroirs elliptiques, avec argenteure réfractaire ou métallique et dans toutes les dimensions courantes :

150 mm.; 178 mm.; 200 mm.; 250 mm. avec meplat. 292 mm.; 296 mm.; 342 mm.; 350 mm.; 355 mm. ainsi que les miroirs 120 mm. non percés.

Pour les objectifs, tous les foyers en monture 42 mm., 52 mm. et 62 mm.; et

aussi une nouveauté pour la projection avec les objectifs à Foyer ajustable haute définition, grande luminosité. Ces objectifs permettent d'ajuster exactement sur l'écran l'image projetée, leur longueur focale pouvant être réglée lors du montage. Ils évitent ainsi l'obligation, où l'on se trouve fréquemment, d'établir un écran de dimensions appropriées au foyer de l'objectif.

Ils peuvent être fournis dans les foyers suivants :

F 85-90	F 120-125
F 90-95	F 125-132
F 95-100	F 132-140
F 100-105	F 140-148
F 105-110	F 148-156
F 110-115	F 156-165
F 115-120	

Cinématée met également à la disposition de l'exploitation plusieurs types d'optique de lecteurs de son de toute première qualité pouvant convenir au remplacement de la plupart des optiques ou systèmes anciens.

Toute la gamme des plans convexes, et condensateurs pour projecteurs et lanterne, complète tout ce qui est nécessaire dans le domaine optique.

CHEZ
Charles DIDE
35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60

vous trouverez
TOUTES FOURNITURES
DE MATERIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES

APPAREILS SONORES
"UNIVERSEL"

et du Matériel
BROCKLISS-Simplex

AGENCE TOULOUSAINE
DE SPECTACLE
2, Rue Aubuisson — TOULOUSE
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances
SALLES DE
CINÉMAS et de SPECTACLES

Établissements
RADIUS
130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

LA JOURNÉE DU CINÉMA A LA FOIRE DE MARSEILLE

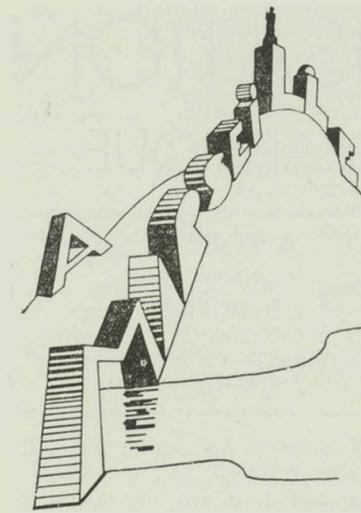
Les inscriptions pour la section du Cinéma à la foire de Marseille sont closes à l'heure actuelle. On peut donc déjà se représenter ce que sera la participation de notre industrie et c'est chose fort encourageante ! Ce sera la première fois que des éléments différents réunis permettront de réaliser exactement la situation actuelle de la nouvelle production française.

La partie purement « exposition » sera complétée par une journée entièrement consacrée au cinéma. Ce sera, le 17 septembre. Ce jour-là, une des salles de spectacle, mise à notre disposition, permettra de passer divers inédits, de compléter les renseignements glanés de stand en stand.

En outre, les exposants préparent pour cette journée diverses manifestations particulières, réceptions de vedettes, démonstrations, etc.

Nous ne pouvons encore donner des précisions, tout cela est en préparation et encore secret... pas pour longtemps. Nous publierons également sous peu la liste des participants de cette grande manifestation annuelle.

Pour tous renseignements concernant la section du Cinéma à la Foire de Marseille, du 13 au 28 septembre, écrivez à la *Revue de l'Écran*, chargée, en collaboration avec le C. O. I. C., de toutes les questions d'organisation et d'établissement des programmes.



Les Programmes de la semaine.

CAPITOLE. — Fermé.

PATHE-PALACE. — *La Vie privée d'Henry VIII.* — Reprise.

ODEON. — Sur scène : Les 15 diamants noirs et Los 10 de Trianas.

REX. — *Première*, avec Zarah Leander (A.C.E.) Exclusivité.

STUDIO. — *Tempête*, avec Annie Ducaux (Guy-Maïa) Reprise.

MAJESTIC. — *Le Rescapé*. Reprise



Christine Söderbaum et Ferdinand Marian dans *Le Juil Süss*, réalisation de Veit Harlan.

TRÈS SÉRIEUX
nous avons
ACHETEURS
de toutes Salles de
CINÉMA
dans tout le Midi et le Sud-Ouest
ainsi qu'en Algérie
PAIEMENT COMPTANT
Voir ou écrire d'urgence à
Georges GOIFFON & WARET
51, RUE GRIGNAN — MARSEILLE

PASSEZ DANS VOTRE SALLE
COURRIER
D'ASIE
ÉCLAIR-JOURNAL

AFRIQUE DU NORD

M. LOISEAU, directeur-gérant de la Société « Isly-Films », 6, rue d'Isly, ALGER, avise Messieurs les Producteurs qu'il est acheteur de toute production intéressant pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, et leur rappelle que l'organisation de distribution d'Isly-Films est la plus importante de cette région.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

8, quai Maréchal-Pétain
Tél. Colbert 43-74

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

Décision N° 6

du Directeur Responsable fixant le taux et les conditions de perception des droits et cotisations perçus au profit du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Vu la loi du 16 Août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu le décret du 2 Décembre 1940 relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Vu le décret du 4 Mai 1941 fixant les droits et cotisations perçus au Profit du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

La Commission Consultative ayant été entendue,

Le Directeur Responsable décide :

ARTICLE PREMIER. — Les droits d'inscription prévus par l'article 1^{er} du décret du 4 Mai 1941 sont perçus lors de la délivrance aux entreprises appartenant à l'industrie cinématographique, de l'autorisation prévue par l'article 1^{er} de la loi du 26 Octobre 1940 portant réglementation de l'industrie cinématographique.

ARTICLE 2. — Les taux des droits d'inscription sont les suivants:

Exploitants de spectacles cinématographiques:

Format standard :	
Par salle de plus de 500 places	500 fr.
Par salle de 500 pl. au moins	200 fr.
Format réduit :	
Par salle	50 fr.
Distributeurs: par agence	1.000 fr.
Producteurs de grands films	1.000 fr.
Producteurs spécialisés	500 fr.
Exportateurs	1.000 fr.

Industries Techniques:	
Artisans fiscaux	300 fr.
Autres entreprises	1.000 fr.

ARTICLE 3. — Les cotisations prévues à l'article 2 du décret du 4 Mai 1941 sont établies sur les bases suivantes:

a) En ce qui concerne les Industries Techniques sur le chiffre d'affaires tel qu'il est défini pour le calcul de la taxe sur les transactions ;

b) En ce qui concerne la Production, sur la totalité des sommes encaissées au titre du film tant par les Producteurs eux-mêmes que par les Distributeurs, Exportateurs ou autres intermédiaires, commission comprise;

c) En ce qui concerne la Distribution et l'Exportation, sur les commissions attribuées; dans le cas où la distribution ou l'exportation est assurée par le Producteur lui-même, sur 25 % ou 10 % respectivement des sommes brutes encaissées au titre du film ;

d) En ce qui concerne l'Exploitation, sur le montant brut des recettes des salles ;

e) En ce qui concerne les collaborateurs de création du film, sur le montant brut des versements qui leur reviennent au titre de leur collaboration.

ARTICLE 4. — Le taux des cotisations est fixé à 1 % en ce qui concerne les Industries Techniques.

Chaque entreprise adresse, chaque mois, au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, copie de la déclaration de son chiffre d'affaires du mois précédent, aux Contributions Indirectes; elle verse en même temps la cotisation correspondante.

ARTICLE 5. — Le taux des cotisations est fixé à 1 % en ce qui concerne la Production, la Distribution et l'Exploitation.

Les Distributeurs adressent hebdomadairement au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique un bordereau de leurs encaissements par films. Ils retiennent et versent eux-mêmes la cotisation concernant la Production, en même temps que la leur propre.

Les Producteurs adressent mensuellement une déclaration des recettes provenant de l'Exploitation de leurs films, appuyée des contrats intervenus. Ils versent eux-mêmes, en même temps, leur cotisation correspondante.

Les Exploitants versent hebdomadairement leur cotisation en même temps qu'ils transmettent leur déclaration de recettes au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

ARTICLE 6. — Le taux des cotisations est fixé à 1 % en ce qui concerne les Collaborateurs de création. Toutefois, ce taux est porté à 2 % pour les collaborateurs de création qui perçoivent

A TOULOUSE

Sous-Centre

9, rue Agathoise

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

plus de 30.000 par film ou par mois, ou plus de 5.000 francs par cachet.

Ces cotisations sont retenues par les Producteurs sur chacun de leurs versements aux Collaborateurs.

Le Producteur adresse mensuellement au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique une déclaration des sommes qu'il a versées aux Collaborateurs de création, et verse en même temps les cotisations correspondantes. Toutefois, une seule déclaration et un seul versement pourront être faits, en fin de tournage, — en ce qui concerne les Collaborateurs engagés au film, — pour les sommes qui leur sont versées en cours de tournage.

ARTICLE 7. — Le taux des cotisations est fixé à 2 % en ce qui concerne les Exportateurs.

Les Exportateurs adressent mensuellement au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique une déclaration des opérations effectuées par eux et des commissions encaissées à cette occasion. Ils versent en même temps la cotisation correspondante.

ARTICLE 8. — Les cotisations prévues aux articles 3 à 7 sont exigibles à compter du 1^{er} Juillet 1941.

ARTICLE 9. — Le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique est chargé des fonctions de comptable centralisateur des Recettes du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Le Commissaire du Gouvernement.

Le Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.
R. PLOQUIN.

Communiqué N° 27.

DELIMITATION DES REGIONS

Par décision du Directeur Responsable du C. O. I. C. les zones de prospection des régions de Marseille, Lyon et Bordeaux sont les suivantes:

Région de Marseille. — Départements: de l'Aude, Alpes Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Gorse, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales, Var, Vaucluse (y compris Nyons (Drôme), Principauté de Monaco.

Région de Lyon. — Départements de l'Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Côte d'Or, Doubs, Drôme (sauf Nyons), Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Puy de Dôme, Rhône, Saône et Loire, Savoie.

Etant donné que certains départements sont, ou occupés, ou en partie occupés, les droits des distributeurs lyonnais sont réservés et il leur appartient de charger leurs collègues distributeurs de la région parisienne de leurs intérêts en zone occupée.

Par réciprocité les distributeurs lyonnais sont chargés de prospecter pour le compte des distributeurs parisiens, le département de l'Indre et les territoires de l'Indre et Loire et Loire et Cher qui se trouvent en zone non occupée.

Région de Bordeaux. — Départements de l'Ariège, Aveyron, Basses-Pyrénées, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Landes, Lot, Lot et Garonne, Tarn, Tarn et Garonne, Vendée et Vienne.

Comme pour la région de Lyon, les droits des distributeurs bordelais restent entiers, les départements ou partie de départements se trouvant en zone occupée seront distribués par leurs soins et les départements ou partie de départements se trouvant en zone non occupée seront distribués par les sous-agences de Toulouse, ou à défaut par les Agences de Marseille.

Communiqué N° 28

LAISSEZ PASSER

Le C. O. I. C. a l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les Exportateurs, Distributeurs et Exploitants, qu'à l'avenir, toute demande de laissez-passer doit être accompagnée de copies de lettres ou de contrats justifiant la nécessité du voyage.

Il y aura lieu d'indiquer également, l'activité du demandeur.

Les demandes devront être déposées au Bureau Régional du C. O. I. C. dont dépendent les intéressés.

Communiqué N° 29

EXPORTATEURS
CARTE D'IDENTITE
PROFESSIONNELLE

Il est rappelé qu'en application de la Loi du 25 Octobre 1940 (Journal Officiel du 6 décembre 1940), portant réglementation de l'industrie cinématographique,

les exportateurs sont tenus d'adresser au C. O. I. C. une demande de carte d'identité professionnelle.

Doivent obligatoirement être munis de cette carte d'identité:

1° Les exportateurs directs et ceux de leurs collaborateurs qui sont en contact avec la clientèle;

2° Les mandataires et ceux de leurs collaborateurs qui sont en contact avec la clientèle;

3° Les intermédiaires et les représentants des importateurs étrangers.

Les dossiers devront être déposés:

Au C. O. I. C., 8 Quai Maréchal Pétain Marseille ;

au C. O. I. C., 51, Avenue Maréchal Foch, Lyon;

au C. O. I. C., 9, Rue Agathoise, Toulouse.

Avant le 1^{er} Septembre 1941, dernier délai.

Passé cette date, aucune demande ne pourra être reprise en considération.

Les imprimés nécessaires sont tenus à la disposition des intéressés aux adresses ci-dessus.

INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES
AUX DECISIONS N° 3 ET 4

Communiqué N° 30

METRAGE

En application de la décision N° 3 le métrage autorisé à partir du 1^{er} Septembre 1941 sera 3.200/3.300 mètres, c'est à dire:

Le film principal	2.400 mètres environ
1 ou 2 document	600 mètres environ
1 dessin animé de	200 mètres environ

Total: 3.200 mètres environ
Les actualités restant hors métrage.

Communiqué N° 31

FRANCE EN MARCHÉ

Le Directeur responsable du C. O. I. C. a décidé que le magazine « La France en Marche » serait programmé hors métrage, au même titre que les actualités, sans toutefois, remplacer celles-ci.

Le métrage autorisé pour ce magazine est de 300 à 350 mètres. Dans certains cas déterminés, le métrage pourra être supérieur, lorsqu'il s'agira d'un magazine dont le caractère représente un intérêt national.

La France en Marche sera bi-mensuelle jusqu'au 31 Décembre 1941 et mensuelle à partir du 1^{er} janvier 1942.

Communiqué N° 32

ACTUALITES

Depuis le 11 Juillet 1941, la décision N° 5 prescrit le passage obligatoire des

actualités dans toutes les salles cinématographiques.

En conséquence le C. O. I. C. décide que les actualités devront être portées au bordereau au même titre que les taxes, c'est-à-dire que:

1° Le pourcentage des actualités sera calculé sur la recette brute, déduction faite des taxes.

2° Le calcul du pourcentage revenant au programme sera calculé sur la recette brute déduction faite des taxes et des actualités.

Communiqué N° 33

PRISONNIERS DE GUERRE
RAPATRIÉS

Pour répondre à de nombreuses demandes, le C. O. I. C. prie Messieurs les Exploitants d'appliquer le Tarif militaire à tous les prisonniers de guerre rapatriés tant que ceux-ci n'ont pas rejoint leur foyer.

Le C. O. I. C. demande également à Messieurs les Exploitants de délivrer des exonérés dans la limite des places disponibles aux prisonniers de guerre rapatriés, dénués de toutes ressources.

MANIFESTATIONS RECREATIVES DU
SECOURS NATIONAL

Communiqué N° 34

De nombreux exploitants de salles sont sollicités par les Comités locaux, pour organiser des représentations à tarif réduit en faveur du Secours National.

Certes l'œuvre du Maréchal est chère à tous, et la semaine du Cinéma, organisée au bénéfice du Prisonnier de Guerre du 4 au 10 Juin, a fait l'objet d'un grand effort de tous les membres de la corporation.

Malheureusement, cet effort ne peut être renouvelé indéfiniment il irait à l'encontre de la tâche d'assainissement moral, financier et commercial du Cinéma entreprise par le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Il n'est donc pas possible d'accorder des réductions de prix de places. Par contre les exploitants ont la faculté de louer leurs salles au Secours National, en dehors des jours et heures de travail, pour lui faciliter l'organisation de manifestations récréatives.

TOURNÉES THEATRALES
OU ATTRACTIONS

Communiqué N° 35

TRES IMPORTANT

En application de la loi du 2 Juin 1941 portant statut des juifs, il est interdit à tous directeurs de théâtres cinématographiques de traiter avec des

impresarios ou courtiers d'origine israélite ou d'exhiber sur leur scène des artistes d'origine juive, cette mesure s'applique aux orchestres.

En conséquence, il appartiendra aux directeurs, de s'assurer de l'aryanisme des troupes ou artistes qui leur seront proposés, toute infraction pouvant engager leur responsabilité personnelle.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES
AUX DÉCISIONS N° 2, 3, 4

Communiqué N° 36
FORMAT RÉDUIT

1° En application de la décision N° 2 il est rappelé à Messieurs les exploitants en format réduit que la location au pourcentage devient obligatoire à partir du 28 Août 1944.

En conséquence, Messieurs les Exploitants sont invités à se mettre d'accord avec leurs fournisseurs pour la transformation éventuelle de leurs bons de commande qui comprendraient des locations au forfait.

2° De même que pour le format Standard, les actualités deviennent obligatoires.

3° Conformément à la décision N° 3, les films antérieurs au 1^{er} Octobre 1937, seront interdits à partir du 1^{er} Septembre 1944.

Communiqué N° 37

TAXE DE TRANSACTION

En réponse à une question du Directeur responsable du C. O. I. C. M. le Directeur des Impôts a envoyé la lettre suivante:

Ministère des Finances,
Section du Contrôle des
Administrations Financières
et des Dépenses engagées,

Monsieur le Directeur,

Par lettre N° 1470 du 10 Mai 1941, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le fait que l'Administration des Contributions Indirectes exige le paiement de la taxe sur les transactions sur le montant brut des recettes réalisées par les exploitants de spectacles cinématographiques.

RESERVEZ UNE DATE POUR
**COURRIER
D'ASIE**
ÉCLAIR-JOURNAL.

Vous faites valoir que cette prétention conduit à percevoir l'impôt sur la partie des recettes représentant le montant des droits d'auteurs et le montant du droit des pauvres et vous demandez en conséquence que les exploitants intéressés soient autorisés à déduire pour le calcul de la taxe de 1 %, les sommes effectivement réservées par eux, tant à l'Association des Auteurs qu'à l'Administration de l'Assistance Publique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de l'article 7 du décret loi du 21 Avril 1939 instituant la taxe sur les transactions, le chiffre d'affaires soumis à la taxe dont il s'agit, est déterminé, pour les Exploitants de cinéma comme pour les autres commerçants, par la somme des paiements constitutifs du prix des ventes ou des services, tous frais et taxes compris.

En d'autres termes, le prix à soumettre à l'impôt est le prix convenu entre les parties et payé en espèces, le montant des taxes diverses (droits d'auteurs, droits des pauvres, impôt sur les spectacles récupérées sur le client constituant un élément de ce prix).

Il n'est pas possible, dans ces conditions, d'autoriser les entrepreneurs de spectacles cinématographiques à déduire du montant de leur chiffre d'affaires, une part des recettes qu'ils sont tenus de reverser à des administrations ou à des organismes divers.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

EN SUISSE



On annonce pour bientôt une grande activité dans les studios suisses. Voici une charmante Vaudoise qui semble accueillir les cinéastes internationaux se rendant en Suisse.

Producteurs !

Loueurs !

pour vos
Tirages en

16^m/_m

et

35^m/_m

adressez-vous
à

MARSEILLE - TIRAGE
(R. ESCOURROU)

Usine de Tirage : 42 - 44, Rue Sainte-Eugénie
MARSEILLE — Tél. Dr. 86 - 63

Références

**Pathé
Paramount**

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE ET LA SAISON D'ÉTÉ



Bien que les circonstances actuelles aient amené directeurs de salles et distributeurs à réviser, pour leur plus grand profit, leur conception de l'exploitation en période estivale, il est encore de mise d'observer en cette saison une prudente réserve quant au choix des programmes.

C'est pourquoi il ne nous paraît pas inutile d'attirer l'attention sur l'excellent esprit de combativité dont on a fait preuve à l'agence marseillaise de l'A. C. E., en sortant à la fois, au cours de la première semaine d'août, deux films importants en première

vision, et une grande reprise, dans trois des principales salles de Marseille :

Au Majestic, *La Folle Etudiante*, une excellente comédie, dont il fut longuement parlé ici au moment de sa présentation, interprétée par la très

vous avez pu lire la critique dans notre récent numéro spécial.

Enfin, au Noailles, reprise de l'œuvre magnifique de Veit Harlan, *Le Juif Suss*, avec la prodigieuse interprétation de Werner Krauss et Ferdinand Marian.

Et le succès est venu couronner cette audace, puisque à la fin de la semaine, les établissements en question pouvaient aligner les résultats suivants :

92.626 Frs pour *La Folle Etudiante*, au Majestic.

50.376 Frs pour *L'Océan en Feu*, au Rex.

Et le chiffre à peine croyable, en raison du nombre de places de la salle de 72.369 Frs pour *Le Juif Suss*, au Noailles;

Nous pensons que ces recettes se passent de commentaire, hormis celui qui consiste à rappeler que cela se passait au cours de la première semaine d'août.

Une fois de plus, l'audace réfléchie, le dynamisme, l'esprit de collaboration avec l'exploitation dont on fait preuve à l'Alliance Cinématographique Européenne méritent d'être soulignés. Ils constituent pour le directeur de salle un stimulant utile, et la plus sûre des garanties.



pitante Jenny Jugo et le grand acteur Carl Ludwig Diehl.

Au Rex, *L'Océan en Feu*, un grand film d'aventures, avec René Deltgen, Winnie Markus et Hans Sohnker, dont



ECHOS

MAURICE TOURNEUR REALISE
« PECHES DE JEUNESSE »
AVEC HARRY BAUR

Tandis que Henri Decoin achève les prises de vues de son film le *Premier rendez-vous*, avec Danielle Darrieux, que Maurice Gleize poursuit à Marseille, la réalisation du *Club des Soupçonnés*, avec Fernandel, Maurice Tourneur tourne aux studios de Neuilly, un autre grand film : *Péchés de jeunesse*, avec le plus humain des acteurs, Harry Baur, entouré de Marguerite Ducouret, Guillaume de Saxe, Monique Joyce, Pierre Larquey, Pasquali, Andrée Champeaux, Nina Sinclair et Jany Grazia.

Péchés de jeunesse, film français de la Continental Film sera présenté par l'Alliance Cinématographique Européenne.

BEL AMI
FILM PUBLIC N° 1

Après 20 semaines d'exclusivité, *Bel Ami* interprété et réalisé par Willy Forst quitte l'affiche du Français en plein succès.

Seuls, des engagements antérieurs font que *Bel Ami* interrompt sa carrière alors que des milliers de spectateurs se pressent encore pour aller applaudir le chef-d'œuvre de Guy de Maupassant.

Eclipse de courte durée, car le succès a ses obligations et sous peu, *Bel Ami* continuera son éblouissante carrière dans une autre grande salle parisienne.

Élégante, artistique, publicitaire, la façade du cinéma « Le Français », à l'occasion de *Bel Ami* a été très remarquée. Elle représentait, dans le genre, le plus bel effort tenté à Paris depuis des années.

DANIELLE DARRIEUX
SERA EGALEMENT
LA VEDETTE DE « CAPRICES »

Danielle Darrieux tourne actuellement sous la direction de Henri Decoin, le rôle principal d'un grand film français de Continental Films : *Le premier rendez-vous*. Dès que ce film sera achevé, Léon Joannon commencera les préparatifs d'un autre grand film français avec l'exquise Danielle Darrieux : *Caprices*.

Ces deux films font partie du magnifique programme que l'Alliance Cinématographique Européenne présentera à partir de septembre prochain.

VOUS DEVEZ VOIR
**COURRIER
D'ASIE**
ÉCLAIR-JOURNAL



Le sympathique jeune premier Philippe Hersent revient à l'écran dans *La Troisième Dalle* que réalise Michel Dulud pour les Productions Cinématographiques Pierre Colard.

ACTIVITE DE LA SOCIETE
MIRAMAR

Pierre Billon termine à Saint-Tropez, pour la Société Miramar, les extérieurs de *Le Soleil a toujours raison*, avec Tino Rossi, Micheline Presles a terminé son rôle et, avant que ne s'achève le film, est partie pour Paris où Marcel L'Herbier l'attendait pour commencer à la Discina, *Histoire de Rire*.

Aux Studios de Saint-Laurent du Var, Yves Champlain-Alléret tourne toujours *Tobie est un ange*, avec Réllys. Dès que ces deux productions seront achevées, il est à prévoir que Miramar n'en restera pas là, divers projets sont à l'étude, nous y reviendrons.

FILMS RADIUS
130, Bd Longchamp - MARSEILLE
Tél. Nat. 38-16 et 38-17

rappellent leurs succès
BAR DU SUD
TRAGÉDIE IMPÉRIALE
ET LES "FERNANDEL"

EN 1941, TOUTES LES SALLES
PASSERONT
COURRIER D'ASIE
ÉCLAIR-JOURNAL

AFFICHES JEAN
26, Quai de Rive-Neuve
MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57
Spécialité d'Affiches sur Papier
en tous genres
LETTRES ET SUJETS
FOURNITURE GÉNÉRALE de ce qui concerne
la publicité d'une salle de spectacle.

APY
PEINTURE
DÉCORATION
ATELIERS : 74, Rue de la Joliette
BUREAUX : 2, Rue Vincent-Leblanc
Tel. C. 14-84 **MARSEILLE**

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI
Cabinet AYASSE
44, La Canebière - MARSEILLE
Téléphone COLBERT 50-2
VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET
DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références

LA REVUE DE L'ECRAN
& L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE
43, Boulevard de la Madeleine
Tél.: National 26.82
MARSEILLE
Directeur Rédacteur en Chef: A. DE MASINI
Directeur Technique: C. SARNETTE
R. C. Marseille 76.236
Abonnements l'An :
France: 45 frs. Etranger: 90 frs
C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46.668

NOS ANNONCES
3 fr. 50 la ligne

ETABLISSEMENT CENTRA-
LONDE, André Michelet, Constructeur
Spécialiste, 32, rue Guilhemon, à Bé-
ziers, fournit à bref délai :
Postes parlants doubles ou simples.
Le consulter pour Modifications ou
Modernisations de cabines toutes
marques. Ses prix sont les meilleurs.
Le constructeur Michelet se déplace
lui-même. (41)

Le Gérant : A. DE MASINI.
Imprimerie MISTRAL — CAVAILLON

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

**MIDI
Cinéma
Location**
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. N. 48-26



AGENCE DE MARSEILLE
M. PRAZ, Directeur
3, Allées Léon Gambetta
Tél. : N. 01-81

**SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
ET DE DOUBLAGE
DE FILMS**

24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49-61



AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
50, Rue Sénac
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat
Tél. : N. 27-00
Adr. Téléc. : GUIDICINE



AGENCE de MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp
Tél. N. 31-08

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOD
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 50-80

REGINA



DISTRIBUTION
54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-131 - Adresse Tél. g.
FILMSONOR MARSEILLE

**GUY-MAÏA
FILMS**

44, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 15.00 15.01
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE-CONSORTIUM-CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



EXCLUSIVITE DES GRANDS FILMS
F. JEAN
CINEA FILM
MARSEILLE
61 Rue Sénac B1
Tél. Lycée 50.01



DISTRIBUTION
20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-04



AGENCE DE MARSEILLE
89, Boulevard Longchamp
Téléph. National 25-19



DISTRIBUTION
117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60



FILMS Angelin PIETRI
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHÈS
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 36-16
(2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96



AGENCE DE MARSEILLE
52, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 7-85

**LES FILMS
Marcel Pagnol**

AGENCE DE MARSEILLE
45, Cours Joseph Thierry
Tél. Nat. 41-50
Nat. 41-51

Les Productions
FOX EUROPA

Distributeurs de
**20th
CENTURY
FOX**
AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10



50, Rue Sénac, 50
Tél. Lycée 46-87

UNIVERSAL FILM S.A.
Distributeur de

UNIVERSAL PICTURES
AGENCE DE MARSEILLE
62, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 56-50

AGENCE MARSEILLE
102, Bd LONGCHAMP
Tél. National 04-76 et 27-59

AGENCE DE TOULOUSE
31, RUE BOULBONNE
Tél. : 276-15.



AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél. : Lycée 71-89

ET LES AGENCES REGIONALES

Technique Réorganisation Matériel



"SCODA"
I.R. FAUTEUIL DE QUALITÉ
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
Adressez-vous
aux ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée
76-60

Agent du
Matériel
Sonore
Agent du matériel
"UNIVERSSEL"

POUR VOTRE
CHAUFFAGE
Le Brûleur

CONFORT

Utilisant des grains
de charbons régionaux
VOUS PROCURERA
AUTOMATICITÉ
ÉCONOMIE

Ets. J. NOUZIES
56, R. ED. ROSTAND
MARSEILLE Tél.: 01 96.45

PROJECTEURS A. E. G.
EQUIPEMENTS SONORES



Système Klangfilm Tobis.
AGENCE DE MARSEILLE
6, BOULEVARD NATIONAL
Tél. N. 54.54

Appareils Parlants

"MADIAVOX"

Constructeur de tout Matériel

12-14, RUE ST-LAMBERT
MARSEILLE
Tél.: Dragon 58.21



AGENTS GÉNÉRAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél. : N. 38-16, et 38-17

Tout le MATÉRIEL
pour le CINÉMA
CINÉMATELEC

29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.

Réparations Mécaniques
Entretien — Dépannage



CONTRÔLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est

CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...

PIVOLO

le bâton glacé
savoureux et
avantageux.

58, rue Consolat
Tél. N. 23-91. MARSEILLE



Usine de construction de
projecteurs
à TUILLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
18, rue Chomet
Vieux (Allier)
Tél - Vichy 40-81

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINÉMA
MISTRAL

C. SARNETTE
Successeur
à **CAVAILLON**
Téléphone 20.

CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE

entreprise

BARET Frères

MARSEILLE 46, R. du Génie
Naf. 02-52

CAVAILLON 16, R. Chabron
Tél. 3-84

Ets **BALLENCY**

Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA

AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-92)
Tél.: N. 62-62.

POUR VOS CLICHÉS...
ET VOS DESSINS.

Consultez
LA S^{te} DES
Photograpeurs Réunis
TÉL. DRAGON 72-37
71, RUE PARADIS - MARSEILLE

Pour renouveler vos Jeux
de photos publicitaires

ADRESSEZ-VOUS AU

Studio AUDRY

CLICHÉS
RETOUCHES
PUBLICITÉ

4, Place de la Bourse
MARSEILLE
Téléphone: DRAGON 43-98

AVEZ-VOUS DATE

**LE GRAND
ELAN**

ECLAIR - JOURNAL

GRANET-RAVAN
MAISONS FLATIN-GRANET & C^{ie} & GRANET-RAVAN RÉUNIES

SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans
le transport des Films en Service Rapide de Paris à
Marseille et de la distribution sur le littoral

MARSEILLE 5 ALLÉES L. GAMBETTA
TEL. NAT. 40.24.40.25
ALGER 6, RUE COLBERT
TELEPHONE: 10.06

40, RUE DU CAIRE
PARIS TÉLÉPH. GUT 85.77
4, RUE S^t DENIS
ORAN TÉLÉPHONE 206.16

9, R. MARÉCHAL PÉTAIN
NICE TÉLÉPHONE: 838.69
33, R. DE COMPIEGNE
CASABIANCA TELEPHONE: 06.29



CHARBONS SIEMENS



... Qu'il faut avoir sous la main